



## Ecoles d'enseignement spécialisé

- **Rovéréaz** Page 2
- **Pierrefleur** Page 3
- **En Guillermaux** Page 4
- **Chablais** Page 5
- **Arcangier** Page 6
- **Philosophes** Page 7

## Centres de Formation

- **TEM Lausanne/Renens** Page 8
- **TEM Aigle** Page 9
- **TEM Vevey** Page 10
- **TEM Nord** Page 11
- **TEM Broye** Page 12
  
- **SEI (Service Educatif Itinérant)** Page 14
  
- **UAT (Unité d'Accueil Temporaire)** Page 16



# Ecole de Rovéréaz, Lausanne

## RESPONSABLE & ADRESSE

Mme Loyse Bonnard  
Fondation de Verdeil  
Ecole de Rovéréaz  
Chemin des Mayoresses 9-11  
1012 Lausanne



021 343 51 20  
079 442 69 81  
loyse.bonnard@verdeil.ch



## HORAIRES

Niveau	Accueil	Horaire matin		Horaire après-midi		Départ	Congé
1 <sup>ère</sup>	08:35 - 08:45	08:45	Variable	-	-	11:50 - 12:00	Tous les apm
2 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	Variable	13:15	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm Vendredi apm
3 à 5 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	12:00	13:15	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm
6 <sup>ème</sup>	08:05 - 08:15	08:15	12:15	13:30	14:40	14:40 - 14:30	Mercredi apm
7 à 8 <sup>ème</sup>	08:05 - 08:15	08:15	12:15	13:30	15:10	15:10 - 15:20	Mercredi apm

## REPAS

Des repas de midi équilibrés sont proposés par notre équipe hôtelière formée aux exigences de la pédagogie spécialisée. Ils sont fortement recommandés et font partie intégrante du projet pédagogique. Un encadrement adapté est assuré par les collaborateurs de l'école. En cas de régime pour raison de santé, un certificat médical est demandé.

## TRANSPORTS

En fonction du domicile, l'élève peut être transporté par et sous la responsabilité d'entreprises de transports agréés par l'État. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, les transports publics sont utilisés. Des abonnements (domicile - école et retour), aux frais de la Fondation, sont remis à l'élève.

## PRÉSENCES / ABSENCES

La présence de l'élève est obligatoire. En cas d'absence de l'enfant, avertir en priorité :



Le transporteur : **Transports Loyal Ecoliers - 021 646 01 51**  
L'école : **021 343 51 20**

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques du canton de Vaud.  
La Fondation de Verdeil est soumise aux lois cantonales relatives aux demandes de congé.





# Ecole de Pierrefleur, Lausanne

## RESPONSABLE & ADRESSE

Mme Amneris Meyer  
Fondation de Verdeil  
Ecole de Pierrefleur  
Chemin de Pierrefleur 21  
1004 Lausanne



 021 644 20 99  
 amneris.meyer@verdeil.ch  
 079 519 93 99

## HORAIRES

Niveau	Accueil	Horaire matin		Horaire après-midi		Départ	Congé
<b>7 à 8<sup>ème</sup></b>	8:15 - 8:25	8:25	12:00	13:00	15:10	15:10 - 15:15	---
<b>mercredi</b>	8:25 - 8:35	8:35	12:05			12:05 - 12:10	après-midi
<b>9 à 11<sup>ème</sup></b>	8:15 - 8:25	8:25	12:00	13:00	15:10	15:10 - 15:15	---
<b>mercredi</b>	8:25 - 8:35	8:35	12:05			12:05 - 12:10	après-midi

## REPAS

Des repas de midi équilibrés sont proposés par notre équipe hôtelière formée aux exigences de la pédagogie spécialisée. Ils sont fortement recommandés et font partie intégrante du projet pédagogique. Un encadrement adapté est assuré par les collaborateurs de l'école. En cas de régime pour raison de santé, un certificat médical est demandé.

## TRANSPORTS

En fonction du domicile, l'élève peut être transporté par et sous la responsabilité d'entreprises de transports agréés par l'État. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, les transports publics sont utilisés. Des abonnements (domicile - école et retour), aux frais de la Fondation, sont remis à l'élève.

## PRÉSENCES / ABSENCES

La présence de l'élève est obligatoire. En cas d'absence de l'enfant, avertir en priorité :



Le transporteur : **Transports Loyal Écoliers - 021 646 01 51**  
L'école : **021 644 20 99**

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques du canton de Vaud.  
La Fondation de Verdeil est soumise aux lois cantonales relatives aux demandes de congé.





# Ecole En Guillermaux, Payerne

## RESPONSABLE & ADRESSE

Mme Christelle Longchamp  
Fondation de Verdeil  
Ecole En Guillermaux  
Route d'Yverdon 53  
1530 Payerne



026 662 40 20  
076 363 50 49



responsables.guillermaux@verdeil.ch

## HORAIRES

Niveau	Accueil	Horaire matin		Horaire après-midi		Départ	Congé
1 <sup>ère</sup>	08:20 - 08:35	08:35	11:55	-	-	11:55 - 12:00	Tous les apm
2 <sup>ème</sup>	08:20 - 08:35	08:35	12:00	13:30	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm Vendredi apm
3 à 6 <sup>ème</sup>	08:20 - 08:35	08:35	12:00	13:30	15:05	15:05-15:15	Mercredi apm
7 à 8 <sup>ème</sup>	07:45 - 08:00	08:00	12:00	13:30	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm
9 à 11 <sup>ème</sup>	07:45 - 08:00	08:00	12:00	13:30	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm

Pour tous les niveaux : mercredi midi 12:10

## REPAS

Des repas de midi équilibrés sont proposés par notre équipe hôtelière formée aux exigences de la pédagogie spécialisée. Ils sont fortement recommandés et font partie intégrante du projet pédagogique. Un encadrement adapté est assuré par les collaborateurs de l'école. En cas de régime pour raison de santé, un certificat médical est demandé.

## TRANSPORTS

En fonction du domicile, l'élève peut être transporté par et sous la responsabilité d'entreprises de transports agréés par l'État. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, les transports publics sont utilisés. Des abonnements (domicile - école et retour), aux frais de la Fondation, sont remis à l'élève.

## PRÉSENCES / ABSENCES

La présence de l'élève est obligatoire. En cas d'absence de l'enfant, avertir en priorité :



Le transporteur : **Taxi Romontois SA - 026 655 11 10**  
L'école : **026 662 40 20**

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques du canton de Vaud  
La Fondation de Verdeil est soumise aux lois cantonales relatives aux demandes de congé.



## RESPONSABLE & ADRESSE

Mme Mathilde Rebillard  
Fondation de Verdeil  
Ecole du Chablais  
Ch. de Pré d'Emoz 7  
1860 Aigle



024 453 73 40  
076 363 50 45



mathilde.rebillard@verdeil.ch

Classes de la Chapelle  
Rue de la Chapelle 5  
1860 Aigle

## HORAIRES

Niveau	Accueil	Horaire matin		Horaire après-midi		Départ	Congé
1 <sup>ère</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:55	-	-	11:55 - 12:00	Tous les apm
2 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:55	13:10	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm Vendredi apm
3 à 6 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:55	13:10	15:05	15:05-15:15	Mercredi apm
7 à 8 <sup>ème</sup>	08:20 - 08:25	08:25	11:55	12:55	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm
9 à 11 <sup>ème</sup>	08:20 - 08:25	08:25	11:55	12:55	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm

## REPAS

Des repas de midi équilibrés sont proposés par notre équipe hôtelière formée aux exigences de la pédagogie spécialisée. Ils sont fortement recommandés et font partie intégrante du projet pédagogique. Un encadrement adapté est assuré par les collaborateurs de l'école. En cas de régime pour raison de santé, un certificat médical est demandé.

## TRANSPORTS

En fonction du domicile, l'élève peut être transporté par et sous la responsabilité d'entreprises de transports agréés par l'État. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, les transports publics sont utilisés. Des abonnements (domicile - école et retour), aux frais de la Fondation, sont remis à l'élève.

## PRÉSENCES / ABSENCES

La présence de l'élève est obligatoire. En cas d'absence de l'enfant, avertir en priorité :



Le transporteur : **Taxiphone Shuttle Express - 076 471 17 17**  
L'école : **024 453 73 40**

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques du canton de Vaud.  
La Fondation de Verdeil est soumise aux lois cantonales relatives aux demandes de congé.





# Ecole d'Arcangier, Vevey

## RESPONSABLE & ADRESSE

M. Jean-Pierre Nick  
Fondation de Verdeil  
Ecole d'Arcangier  
Boulevard d'Arcangier 21  
1800 Vevey



 021 926 62 50  
 jeanpierre.nick@verdeil.ch  
 076 363 50 42

## HORAIRES

Niveau	Accueil	Horaire matin		Horaire après-midi		Départ	Congé
1 <sup>ère</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:50	-	-	11:50 - 12:00	Tous les apm
2 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:45	13:00	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi entier
3 à 6 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:45	13:00	15:05	15:05-15:15	Mercredi apm
7 à 8 <sup>ème</sup>	08:15 - 08:25	08:25	12:30	13:45	15:20	15:20 - 15:25	Mercredi apm
9 à 11 <sup>ème</sup>	08:15 - 08:25	08:25	12:30	13:45	15:20	15:20 - 15:25	Mercredi apm

## REPAS

Des repas de midi équilibrés sont proposés par notre équipe hôtelière formée aux exigences de la pédagogie spécialisée. Ils sont fortement recommandés et font partie intégrante du projet pédagogique. Un encadrement adapté est assuré par les collaborateurs de l'école. En cas de régime pour raison de santé, un certificat médical est demandé.

## TRANSPORTS

En fonction du domicile, l'élève peut être transporté par et sous la responsabilité d'entreprises de transports agréés par l'État. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, les transports publics sont utilisés. Des abonnements (domicile - école et retour), aux frais de la Fondation, sont remis à l'élève.

## PRÉSENCES / ABSENCES

La présence de l'élève est obligatoire. En cas d'absence de l'enfant, avertir en priorité :



Le transporteur: **Taxiphone Shuttle Express - 024 471 17 17**  
L'école: **021 926 62 50**

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques du canton de Vaud.  
La Fondation de Verdeil est soumise aux lois cantonales relatives aux demandes de congé.






# Ecole des Philosophes, Yverdon

## CONTACT

M. Roberto Finocchio  
Responsable ad interim  
Fondation de Verdeil  
Ecole des Philosophes  
Rue des Philosophes 35-37  
1400 Yverdon-les-Bains



 024 447 47 10  
076 363 50 08

 [responsables.philosophes@verdeil.ch](mailto:responsables.philosophes@verdeil.ch)

Classes des Prés-du-Lac  
Rue des Prés-du-Lac 32B  
1400 Yverdon-les-Bains

## HORAIRES

Niveau	Accueil	Horaire matin		Horaire après-midi		Départ	Congé
1 <sup>ère</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:50	-	-	11:50 - 12:00	Tous les apm
2 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:50	13:00	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm Vendredi apm
3 à 6 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:45	13:00	15:05	15:05-15:15	Mercredi apm
7 à 8 <sup>ème</sup>	08:05 - 08:15	08:15	12:00	13:15	15:10	15:10 - 15:20	Mercredi apm
9 à 11 <sup>ème</sup>	08:05 - 08:15	08:15	12:00	13:15	15:10	15:10 - 15:20	Mercredi apm

## REPAS

Des repas de midi équilibrés sont proposés par notre équipe hôtelière formée aux exigences de la pédagogie spécialisée. Ils sont fortement recommandés et font partie intégrante du projet pédagogique. Un encadrement adapté est assuré par les collaborateurs de l'école. En cas de régime pour raison de santé, un certificat médical est demandé.

## TRANSPORTS

En fonction du domicile, l'élève peut être transporté par et sous la responsabilité d'entreprises de transports agréés par l'État. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, les transports publics sont utilisés. Des abonnements (domicile - école et retour), aux frais de la Fondation, sont remis à l'élève.

## PRÉSENCES / ABSENCES

La présence de l'élève est obligatoire. En cas d'absence de l'enfant, avertir en priorité :



Le transporteur : **Les Chauffeurs de Rémy – 024 446 11 11**  
L'enseignante de la classe.

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques du canton de Vaud.  
La Fondation de Verdeil est soumise aux lois cantonales relatives aux demandes de congé.





# CF TEM Lausanne/Renens

## CONTACT

M. Emmanuel Raposo  
Responsable  
Fondation de Verdeil  
CF TEM Lausanne/Renens  
Av. de Longemalle 11  
1020 Renens



021 631 13 40  
076 363 50 36



emmanuel.raposo@verdeil.ch

## HORAIRES

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Matin</b>	08 : 00 – 12 : 00	08 : 00 – 12 : 00	08 : 00 – 11 : 30	08 : 00 – 12 : 00	08 : 00 – 11 : 30
<b>Après-midi</b>	13 : 30 – 16 : 00	13 : 30 – 16 : 00	congé	13 : 30 – 16 : 00	congé

Remarque : tous les ateliers travaillent jusqu'à 15h00 les mercredis après-midi et certains ateliers débutent dès 7:45 jusqu'à 17h00.

## REPAS

Lorsque les jeunes sont sur le site de Lausanne, les repas sont pris sur place (Pierrefleur). Lorsqu'ils sont sur le site de Renens, les repas sont pris au Centre ORIF, chemin du Chêne 5 à Renens. Un encadrement est assuré par les collaborateurs du CF TEM Renens.

## TRANSPORTS

En principe les jeunes se rendent de manière autonome au Centre de formation en utilisant les transports publics. Un abonnement (domicile - Centre de formation et retour), aux frais de la Fondation est remis à chaque jeune par le Responsable.

Accès par le bus no 2 pour le site de Lausanne (Pierrefleur) et no 32 ou 33 pour le site de Renens.

Les situations particulières sont assurées par une entreprise de transport sur indication du Responsable.

## VACANCES

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques de Lausanne.

## LIEUX DE FORMATION

Site de Renens  
Av. de Longemalle 11  
1020 Renens  
021 631 13 40

Site de Lausanne  
Ch. de Pierrefleur 21  
1004 Lausanne  
021 644 20 70





# CF TEM Aigle

## CONTACT

M. Frédéric Moulin  
Responsable  
Fondation de Verdeil  
CF TEM Aigle  
Ch. de la Rapille 14  
1860 Aigle



024 466 76 23  
076 363 50 41



frederic.moulin@verdeil.ch

## HORAIRES

Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
8 : 00 – 16 : 00	8 : 00 – 16 : 00	8 : 00 – 12 : 00	8 : 00 – 16 : 00	8 : 00 – 12 : 00

## HÉBERGEMENT

Le Centre de formation propose un hébergement de semaine correspondant aux objectifs du projet pédagogique individualisé.

## REPAS

Les jeunes mangent chaque jour un repas préparé par leurs soins dans le cadre d'un atelier cuisine ou sont accompagnés pour un repas pris à l'extérieur. Pour les jeunes dont le lieu de domicile est proche du Centre de formation, le repas à la maison est autorisé.

## TRANSPORTS

Les déplacements se font en transports publics. Des abonnements (domicile - Centre de formation et retour), aux frais de la Fondation, sont remis par le Responsable.

Les trajets entre les ateliers et l'hébergement se font de manière autonome.

## VACANCES

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques d'Aigle.

## LIEUX DE FORMATION

Hébergement  
Ch. de la Rapille 14  
1860 Aigle  
024 466 76 25

Classe-Atelier TEM  
Rue des Noyers 19  
1860 Aigle  
024 466 77 52

Classe-Atelier TEM  
Rue de la Gare 13  
1860 Aigle  
024 466 30 25

Classe-Atelier TEM  
Rue du Rhône 5  
1860 Aigle  
024 453 73 58





# CF TEM Vevey

## CONTACT

M. Carmine Cioffi  
Responsable ad interim  
Fondation de Verdeil  
CF TEM Vevey  
Rue de Fribourg 40  
1800 Vevey



076 363 50 28



carmine.cioffi@verdeil.ch

## HORAIRES\*

Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
8 : 00 – 16 : 00	8 : 00 – 16 : 00	8 : 00 – 12 : 00	8 : 00 – 16 : 00	8 : 00 – 12 : 00

\*En fonction des classes, les horaires sont légèrement adaptés et communiqués par l'enseignant-e

## REPAS

Les jeunes mangent chaque jour un repas préparé par leurs soins dans le cadre d'un atelier cuisine ou sont accompagnés pour un repas pris à l'extérieur.

## TRANSPORTS

Les déplacements se font en transports publics. Des abonnements (domicile - Centre de formation et retour), aux frais de la Fondation, sont remis par le Responsable.

Les situations particulières et les classes Pôles TEM+ sont assurées par une entreprise de transports sur indication du Responsable.

## VACANCES

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques de Vevey.

## LIEUX DE FORMATION

Classe-Atelier TEM  
Rue des Moulins 15  
1800 Vevey  
021 923 84 40

Classe-Atelier TEM  
Rue du Jura 8  
1800 Vevey  
021 922 19 09

Classe-Atelier TEM  
Passage St-Antoine 7  
1800 Vevey  
021 923 53 46

Pôles TEM+  
Rue des Moulins 24  
1800 Vevey  
021 921 01 14

Pôles TEM+  
Rue de Fribourg 40  
1800 Vevey  
021 921 37 09





# CF TEM Nord, Yverdon-les-Bains

## CONTACT

M. Diego Blanchard  
Responsable  
Fondation de Verdeil  
CF TEM Nord  
Rue des Prés-du-Lac 32B  
1400 Yverdon-les-Bains



024 455 44 80  
076 363 50 01



diego.blanchard@verdeil.ch

## HORAIRES

Temps scolaire	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
Matin	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50
Après-midi	13:10 – 15:45	13:10 – 15:45	congé	13:10 – 15:45	congé

Temps atelier	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
Matin	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50
Après-midi	13:10 – 15:45	13:10 – 15:45	13:10 – 15:45	13:10 – 15:45	congé

## REPAS

Un réfectoire est à disposition où des repas équilibrés sont préparés par un cuisinier. Un encadrement est assuré par les collaborateurs du Centre de formation. Pour les jeunes dont le lieu de domicile est proche du centre, le repas à la maison est autorisé.

## TRANSPORTS

En principe, les jeunes se rendent de manière autonome au centre de formation, en utilisant les transports publics (CFF, La Poste, TRAVYS, etc). Un abonnement (domicile - centre de formation et retour), aux frais de la Fondation, est remis par le Responsable.

Les situations particulières sont assurées par une entreprise de transports sur indication du Responsable.

## VACANCES

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques d'Yverdon.

## LIEUX DE FORMATION

Classes TEM  
Rue des Prés-du-Lac 32B  
1400 Yverdon-les-Bains  
024 455 44 80

Atelier TEM  
Av. de Grandson 48  
1400 Yverdon-les-Bains  
024 426 73 27





# CF TEM Broye, Payerne

## CONTACT

Mme Laetitia Maradan  
Responsable  
Fondation de Verdeil  
CF TEM Broye  
Route Grosse-Pierre 26  
1530 Payerne



026 660 79 47  
076 363 50 39



laetitia.maradan@verdeil.ch

Le Centre de formation dispense des prestations de pédagogie spécialisée à des jeunes de 16 à 18 ans. Il dispose, en fonction des besoins, d'une équipe pluridisciplinaire (enseignants, éducateurs, maîtres socioprofessionnels, assistants socio-éducatifs, maîtres en activités physiques adaptées et personnel d'intendance).

La Responsable assure la cohérence du projet scolaire et l'orientation professionnelle du jeune en collaboration avec l'OAI.

Un enseignement spécialisé est dispensé et adapté régulièrement dans le cadre d'un projet de formation individualisé. Des rencontres régulières sont organisées avec la famille. Une évaluation est élaborée en fin d'année scolaire.

## HORAIRES

	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
Matin	08:00 – 11:45	08:00 – 11:45	08:00 – 11:45	08:00 – 11:45	08:00 – 11:25
Après-midi	13:30 – 16:10	13:30 – 16:10	13:30 – 16:10	13:30 – 16:10	congé

## HÉBERGEMENT

Le Centre de formation propose un hébergement de semaine correspondant aux objectifs du projet pédagogique individualisé.

## REPAS

Les jeunes mangent à l'hébergement un repas préparé par leurs soins dans le cadre d'un atelier cuisine ou aux Sorbiers un repas préparé par notre atelier de cuisine centrale.

## TRANSPORTS

Les déplacements se font en transports publics.

Des abonnements (domicile - Centre de formation et retour), aux frais de la Fondation, sont remis par la Responsable.

Les trajets entre les ateliers et l'hébergement se font de manière autonome.

## VACANCES

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques de Payerne.





## LIEUX DE FORMATION



Bureau Responsable et  
Atelier TEM  
Grosse-Pierre 26  
026 660 79 47



Hébergement  
Rue des Terreaux 5  
026 660 79 49



Classes-ateliers TEM  
Ecole En Guillermaux  
026 662 42 28



Classes-ateliers TEM  
Les Sorbiers 2-4  
026 660 65 58





# Service Éducatif Itinérant (SEI)

## PRÉSENTATION

Le Service éducatif itinérant est une prestation de pédagogie spécialisée destinée aux enfants de 0 à 4 ans qui présentent des besoins éducatifs particuliers en raison d'un trouble du développement. Il s'agit d'une prestation inscrite dans la Loi sur la pédagogie spécialisée du 1er septembre 2015 (LPS). L'équipe du SEI est constituée de pédagogues, détentrices d'un master en éducation précoce spécialisée.

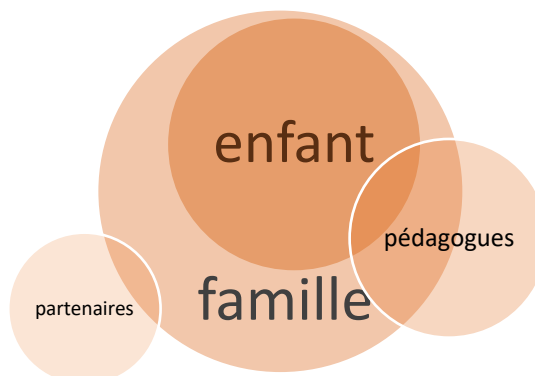
## PRESTATION

Trois axes fondent la prestation du SEI :

- Assurer un soutien éducatif et pédagogique à l'enfant :
  - stimuler son développement par des activités individualisées et adaptées dans la vie quotidienne de l'enfant et de la famille.
  - établir, en collaboration avec les parents, un projet pédagogique favorisant son développement.
  - observer l'enfant dans ses contextes naturels de vie, prioritairement au domicile
- Soutenir la fonction parentale :
  - renforcer les compétences parentales en lien avec les besoins spécifiques de leur enfant.
  - favoriser et promouvoir l'autodétermination des parents dans les choix et décisions concernant l'enfant.
  - renseigner et orienter à propos des démarches à entreprendre pour favoriser la socialisation de l'enfant et/ou pour accéder à toute éventuelle thérapie.
- Travailler en réseau en soutien aux parents, eux-mêmes étant les interlocuteurs principaux, pour :
  - favoriser l'échange d'informations concernant l'enfant
  - préparer le projet de scolarisation ou toute autre transition

## UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LA FAMILLE

Le développement de l'enfant est un processus continu qui se produit dans sa vie quotidienne. Les opportunités d'apprentissage des contextes dans lesquels vivent les enfants offrent un impact très important sur leur développement. L'intervention se déploie principalement au domicile de l'enfant, par des séances hebdomadaires d'une durée maximale de 90 minutes, en présence d'un ou des parents. L'approche d'intervention est centrée sur la famille.



# Service Éducatif Itinérant (SEI)

## PARTENAIRES PRINCIPAUX

- OSPES (Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé)
- Médecins, services hospitaliers et thérapeutes
- Services sociaux
- Écoles primaires
- Structures d'accueil de la petite enfance

## PROCÉDURE D'ACCÈS

Le SEI intervient sur demande écrite adressée au responsable, avec l'accord préalable des parents, sur proposition d'un pédiatre, médecin ou autre service spécialisé. Tout échange de documents adressés au SEI fait l'objet d'une copie aux parents.

## OCTROI DE LA PRESTATION ET FINANCEMENT

La demande d'octroi de prestation, signée par les parents et le responsable du SEI, et accompagnée par l'indication d'un médecin ainsi que des observations pédagogiques, est adressée à l'OSPES pour l'obtention du financement.

## LES 4 ÉTAPES MAJEURES DU SUIVI DU SEI

- **La demande** : selon la procédure décrite ci-dessus
- **Premiers contacts avec la famille** : contact téléphonique entre le responsable et la famille, puis avec la pédagogue en charge du suivi
- **Observation et évaluation** de la pédagogue dans le-s lieu-x de vie de l'enfant, tout au long du suivi, et **intervention** au domicile.
- **Transition** vers la fin du suivi

À noter que le suivi fait l'objet d'une évaluation régulière. Il peut s'interrompre et ne dure pas nécessairement jusqu'à l'entrée à l'école.

## LE SEI DISPENSE SES PRESTATIONS DANS LES RÉGIONS SUIVANTES :

- LAUSANNE
- EST
- NORD
- BROYE
- VALLÉE DE JOUX

## RESPONSABLES ET ADRESSE

### RÉGION LAUSANNE et EST



Mme Sandra Tamborino  
Fondation de Verdeil  
Service éducatif Itinérant  
Av. du Grey 38A  
1004 Lausanne



sandra.tamborino@verdeil.ch



079 303 90 70

### RÉGION NORD, BROYE et VALLÉE DE JOUX



Mme Diane Guillemin  
Fondation de Verdeil  
Service éducatif Itinérant  
Av. du Grey 38A  
1004 Lausanne



diane.guillemin@verdeil.ch



079 845 19 84





# Unité d'Accueil Temporaire (UAT)

## CONTACT & ADRESSE

Mme Mélissa Claivaz  
Coordinatrice  
Fondation de Verdeil  
Unité d'Accueil Temporaire  
Rue de la Chapelle 5  
1860 Aigle



coordinatrice : 076 363 50 48  
équipe UAT : 079 257 39 62



melissa.claivaz@verdeil.ch

[www.verdeil.ch](http://www.verdeil.ch)

## PRÉSENTATION

L'Unité d'Accueil Temporaire est une structure de relève parentale, relais momentané pour des familles qui vivent au quotidien avec des enfants et/ou adolescents entre 0 et 18 ans en situation de handicap ou bénéficiant de prestations spécialisées.

Dans un environnement adapté, l'UAT propose un encadrement professionnel par une équipe pluridisciplinaire. Les activités sociales, culturelles et sportives sont adaptées aux capacités, aux besoins et aux envies de chacun.

L'accompagnement se fait en collaboration étroite avec les familles et avec les différents partenaires du milieu scolaire, social et de la santé.

## INSCRIPTION

Une fois l'accès aux prestations validé (commission d'accès Pro-Infirmis & OSPES), les parents peuvent contacter l'UAT pour une première visite et transmettre les informations nécessaires au suivi de l'enfant. Ils peuvent ensuite inscrire leur enfant selon leurs besoins et l'octroi de prestations, en accord avec la coordinatrice de la structure.

L'inscription se fait par la plateforme informatisée de l'OSPES ([www.vd.ch](http://www.vd.ch)) (tél. 021 316 54 00). Accès à la plateforme informatisée : [www.uat.ciad.ch](http://www.uat.ciad.ch)

Les modifications d'inscriptions ou les annulations sont à annoncer 5 jours à l'avance (exigence de l'OSPES). À défaut, elles seront facturées, sauf en cas de maladie.

En cas d'événement particulier, l'UAT se réserve le droit de fermer. Cette mesure reste exceptionnelle.

## TRANSPORT

L'UAT n'organise pas de transport. Les parents s'organisent eux-mêmes pour amener et venir rechercher leur enfant.



# Unité d'Accueil Temporaire (UAT)

## HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

### Période scolaire

Lundi	Fermé
Mardi	Fermé
Mercredi	11h30 – 18h00
Jeudi	Fermé
Vendredi	11h30 – 18h00

### Week-end : ouverture 2 fois par mois

Du vendredi 11h30 au dimanche 17h00.  
(Se référer au calendrier des ouvertures)

### Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, il y a deux horaires différents selon les semaines choisies :

- **Semaine A**  
4<sup>ème</sup> semaine de juillet, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> semaine d'août  
Ouverture non-stop sur ces 3 semaines, du 1<sup>er</sup> lundi à 8h00 au dernier dimanche à 18h00, nuits comprises.
- **Semaine B**  
2<sup>ème</sup> semaine de Noël, Relâches de février, 2<sup>ème</sup> semaine de Pâques, 3 premières semaines de juillet, 1<sup>ère</sup> semaine des vacances d'octobre  
Ouverture en journée uniquement sur les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 8h00 à 18h00. Les weekends sont fermés.

### Fermeture de l'UAT

- La 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de Pâques
- La dernière semaine des vacances d'été
- La deuxième semaine des vacances d'automne
- La semaine entre Noël et Nouvel-An
- Les jours fériés, sauf le 1<sup>er</sup> août

## TARIFS DE PRISE EN CHARGE

Demi-journée (jusqu'à 4 heures, sans repas)	CHF 10.00
Journée (y compris repas)	CHF 16.00
Nuit et 24 heures (avec 2 repas)	CHF 20.00

- + Participation facturée en fonction du montant de l'allocation impotence
- + Participation facturée en fonction du montant du supplément pour soins intenses

